



Trappers Transport Ltd

Plan d'accessibilité

2023 - 2026

Plan d'accessibilité

Généralités

La Loi canadienne sur l'accessibilité

La Loi canadienne sur l'accessibilité est une loi fédérale qui exige que toutes les entreprises sous réglementation fédérale et les organismes comptant 100 employés préparent des plans et des rapports d'étape pour trouver, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité, y compris les personnes handicapées. Adoptée en 2019, la Loi vise principalement à créer un Canada exempt d'obstacles d'ici 2040.

Déclaration d'accessibilité

Trappers Transport Ltd. (« Trappers » ou « la Société » s'engage à fournir un environnement sans obstacles à toutes les parties prenantes, y compris les clients, les employés, les candidats à un emploi, les fournisseurs et tout visiteur qui entre dans les locaux, accède aux informations fournies par l'entreprise ou utilise les biens et service de l'entreprise.

Stratégie d'accessibilité

La stratégie d'accessibilité des Trappers contient des détails sur les politiques, les pratiques et les services de l'entreprise qui s'harmonisent avec les domaines d'intérêt énoncés dans la Loi canadienne sur l'accessibilité. L'objectif de la Société est d'adopter une approche proactive en ce qui concerne l'identification et l'élimination des obstacles dans l'ensemble de nos services et offres à nos clients et employés. Les piliers directeurs de la stratégie sont les suivants:

- Créer et promouvoir une culture d'équité et d'inclusion diversifiée et inclusive de la main d'œuvre qui valorise tous nos employés, visiteurs et clients
- Construire des espaces accessibles sans obstacle
- Adopter le principe «Rien sans nous » dans la Loi sur l'accessibilité

Cordonnées

L'entreprise accueille volontiers tous les commentaires du grand public. Toute rétroaction ou question concernant ce plan ou toute demande de copies du plan d'accessibilité dans les médias substitut peut être adressée au représentant désigné de l'entreprise suivants:

Marnalyn Javier, Gestionnaire de la paie
(204) 697-7646 poste 7644
payinfo@trapperstransport.com

L'adresse postale:
1300 Redonda Street
Sunnyside, Manitoba
R5R 0E7

Les commentaires peuvent être fournis de manière anonyme si vous le souhaitez.

Emploi

Trappers comprend que l'amélioration de l'accessibilité en milieu de travail et la garantie d'un processus de recrutement et de sélection accessible pour les candidats handicapés peuvent contribuer à une culture de travail plus diversifiée et accueillante.

La Société demeure déterminée à éliminer les obstacles existants et à prévenir de nouveaux obstacles à l'emploi. Après examen des politiques, des programmes, des pratiques et des services et grâce à la rétroaction et aux consultations, les obstacles suivants ont été cernés et continuent d'exister dans l'emploi au sien de l'entreprise :

- La Société est à vrai dire et continuellement confrontée à des difficultés pour attirer des candidats issus de populations sous-représentées, y compris des personnes handicapées.
- L'entreprise évolue dans un environnement de travail en évolution rapide, ce qui la rend moins attrayante auprès des populations sous-représentées.

L'entreprise prendra les mesures suivantes pour surmonter les obstacles identifiés après la publication de ce plan:

- Améliorer et mettre en évidence la visibilité de notre engagement envers l'inclusion et l'équité dans notre annonce d'embauche.
- Soutenir la formation supplémentaire de nos gestionnaires d'embauche / recrutement. Accroître leurs connaissances sur la façon d'assurer un processus de sélection, d'embauche et d'accommodement sans obstacle.
- Mesurer et analyser nos pratiques actuelles de recrutement, de sélection et d'intégration pour nous assurer que les pratiques des Trappers sont à jour et correspondent aux meilleures pratiques d'accessibilité de l'autre entreprise de notre industrie et de différentes industries.

L'environnement bâti

Les Trappers s'efforceront de repérer, d'éliminer et de prévenir les obstacles nouveaux et existants liés à l'environnement bâti. Les obstacles suivants ont été identifiés :

- Certaines espaces dans le bureau et la cour de camions peuvent limiter l'accès à la mobilité de nos employés, clients et visiteurs.
- Absence de signalisation d'identification, directionnelle, informative et réglementaire dans le bureau et la cour des camions.

L'entreprise prendra les mesures suivantes pour éliminer les obstacles cernés, qui seront atteints après la publication de ce plan:

- Ajoutez / réparez des ouvre-portes automatiques dans notre porte / accès principal.
- Planifier l'emplacement et examiner les panneaux supplémentaires nécessaires pour améliorer la visibilité informative de nos employés et visiteurs.

Technologie de l'information et des communications (TIC)

Les Trappers comprennent que la communication avec l'entreprise est essentielle à l'accès d'une personne aux biens ou services de l'entreprise. Après l'examen des politiques, des programmes, des pratiques et des services, ainsi que la rétroaction et les consultations, les obstacles suivants ont été cernés et continuent d'exister en ce qui concerne les technologies de l'information et des communications au sein de l'entreprise.

- Connaissance et compréhension limitées de la technologie d'accessibilité de notre équipe informatique

La Société prendra les mesures suivantes pour éliminer ces obstacles identifiés, à atteindre après la publication de ce plan:

- Planifier et examiner les technologies d'assistance supplémentaires qui peuvent être ajoutées dans notre milieu de travail pour aider ces employés et les visiteurs.
- Soutenir la formation supplémentaire de l'équipe informatique. Accroître leurs connaissances sur la façon d'aider les personnes handicapées en milieu de travail grâce à l'aide technologique.

Communication autre que les TIC

Trappers comprend que la communication avec et avec l'entreprise peut prendre de nombreuses formes et nécessite une variété d'options pour inclure tous les individus. Après examen des politiques, des programmes, des pratiques, des services et grâce à la rétroaction et aux consultations, les obstacles suivants ont été cernés et continuent d'exister en ce qui concerne les communications autre que les TIC au sien de l'entreprise:

- L'entreprise n'a pas de processus uniformes pour assurer d'autres formats de communication

L'entreprise prendra les mesures suivantes pour éliminer les obstacles cernés, qui seront atteints après la publication de ce plan:

- Préparer des ressources standard et des communications courantes dans des formats alternatifs afin qu'elles soient facilement disponibles en cas de besoin.

L'acquisition de biens, de services et d'installations

Trappers s'engage à faire en sorte que tout le monde puisse obtenir les biens et services de l'entreprise. L'entreprise n'a pas envisagé d'ajouter des exigences en matière d'accessibilité à ses procédures et pratiques actuelles.

L'entreprise prendra les mesures suivantes à court terme pour éliminer les obstacles cernés, qui seront atteints après la publication de ce plan:

- Examiner et mettre à jour la procédure de passation des marches et les modèles pour inclure des contrôles d'accessibilité lors de l'achat de biens et de services.

Conception et prestation des programmes et des services

La Société s'engage à éliminer les obstacles existants et à prévenir de nouveaux obstacles liés aux services et aux installations de l'entreprise. Après un examen approfondi des pratiques et des services, ainsi que des commentaires et des consultations, les obstacles suivants ont été cernés et continuent d'exister en ce qui concerne les services et les installations de l'entreprise :

- À l'heure actuelle, il n'existe pas d'approche normalisée pour s'assurer que tous les programmes, processus et services tiennent compte de l'accessibilité.

L'entreprise prendra les mesures suivantes pour éliminer les obstacles cernés, qui seront atteints après la publication de ce plan:

- Élaborer et créer une liste de vérification de l'accessibilité à inclure dans la politique d'accessibilité pour s'assurer que les considérations d'accessibilité sont prises en compte.
- Soutenir et former nos employés dont les rôles s'engagent dans l'élaboration de programmes, de processus et de procédures.

La transportation

Les Trappers prennent le transport des marchandises et la sécurité au sérieux. L'obstacle suivant a été identifié:

- À l'heure actuelle, il n'existe pas d'approche standard pour s'assurer que les membres de l'équipe peuvent accéder à l'équipement fonctionnel.

L'entreprise prendra les mesures suivantes pour éliminer les obstacles cernes, qui seront atteints après la publication de ce plan :

- Développer et poursuivre la recherche d'équipements d'assistance que les membres de l'équipes peuvent accéder.

Consultation des personnes handicapées

Trappers reconnaît que les personnes handicapées sont des participantes égales dans tous les domaines de la vie. L'entreprise est guidée par les principes reconnus de la Loi canadienne sur l'accessibilité :

- Toutes les personnes doivent être traitées avec dignité, quel que soit leur handicap.
- Toutes les personnes doivent avoir la même possibilité de mener la vie qu'elles peuvent et veulent avoir, quel que soit leur handicap.
- Toutes les personnes doivent avoir accès sans obstacle à une participation pleine et égale à la société, quel que soit leur handicap.
- Toutes les personnes doivent avoir des options significatives et être libres de faire leurs propres choix, avec un soutien si elles le désirent, quel que soit leur handicap.
- Les politiques, les programmes, les services et les structures doivent tenir compte des handicaps des personnes, des différentes façons dont les personnes interagissent avec leur environnement et des formes multiples et croisées de marginalisation et de discrimination que les personnes sont confrontées.
- Les personnes handicapées doivent participer à l'élaboration et à la conception des politiques des programmes, des services et des structures; et

- L'élaboration et la révision des normes d'accessibilité et la prise de règlements doivent se faire dans le but d'atteindre le plus haut niveau d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Nous avons recueilli les commentaires des membres de notre équipe de plusieurs façons:

- Sondage auprès des employés

Nous continuerons de sonder les employés, y compris les personnes handicapées et de communiquer avec tous les groupes de travail qui ont été mis sur pied dans le cadre de ce plan d'accessibilité, afin de mesurer le progrès et de nous assurer que nous réalisons les changements que nous avons entrepris d'apporter.

Glossary

Accessibilité: Désigne les besoins des personnes handicapées qui sont intentionnellement et judicieusement pris en compte lorsque des produits, des services et des installations sont construits ou modifiés de manière qu'ils puissent être utilisés et appréciés par des personnes de toutes capacités.

Barrière: Tout ce qui est physique, architectural, technologique ou comportemental, tout ce qui est fondé sur l'information ou les communications, ou tout ce qui est le résultat d'une politique d'une pratique qui entrave la participation pleine et égale à la société d'une personne ayant une déficience, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle, ou une limitation fonctionnelle.

Infirmité: Toute déficience, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication et sensorielle, ou une limitation fonctionnelle de nature permanente, temporaire ou épisodique. Il peut être évident ou non en interaction avec un obstacle d'entraver la participation pleine et égale d'une personne à la société.

Date: _____

Rapport sur le plan d'accessibilité complété par: _____